



## **PROJET DE DECLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE**

### **13<sup>e</sup> REUNION DES ÉTATS PARTIES A LA CONVENTION SUR LES ARMES A SOUS-MUNITIONS**

*16 au 19 septembre 2025, à Genève, en Suisse*

***A vérifier au prononcé***

**Point 8 de l'ordre du jour** : Débat général

**Monsieur le Président,**

La délégation Ivoirienne voudrait tout d'abord saluer votre leadership, et vous féliciter pour votre élection à la Présidence de la 13<sup>e</sup> Réunion des Etats Parties à la Convention sur les Armes à Sous-Munitions.

A ses félicitations sont associés l'ensemble de votre équipe et l'Unité d'appui pour leur engagement dans la préparation de cette rencontre.

Nous adressons également nos vives félicitations à la République du Vanuatu pour son adhésion en tant que 112<sup>e</sup> État partie à la Convention, une avancée significative vers son Universalisation.

Cette adhésion illustre la pertinence de la Convention sur les Armes à Sous-Munitions, qui demeure un instrument essentiel non seulement de désarmement, mais aussi de protection des populations civiles.

En interdisant l'emploi, la production, le transfert et le stockage de ces armes, la Convention agit comme un mécanisme préventif majeur. Elle empêche de nouvelles souffrances, évite que des territoires entiers soient condamnés à rester contaminés et inutilisables, et garantit ainsi un environnement sûr, sain et propice au développement pour les générations futures. Par sa portée humanitaire et normative, elle contribue également à renforcer le Droit International Humanitaire, en consolidant les règles qui limitent les effets indiscriminés des conflits armés.

C'est dans cet esprit que la Côte d'Ivoire, en tant qu'État partie à la Convention depuis mars 2012, a pris des mesures concrètes pour assurer sa mise en œuvre nationale.

La destruction de l'ensemble des armes à sous-munitions en stock a renforcé la sécurité des populations et des biens sur notre territoire. Cette opération s'est inscrite dans le processus plus large de réforme du secteur de la sécurité, qui a permis de restaurer la stabilité politique de la Côte d'Ivoire et continue de soutenir la croissance économique.

Cette mise en œuvre ne peut toutefois se concevoir sans une coopération internationale soutenue et des partenariats concrets. À cet égard, nous saluons l'atelier de formation organisé en mai 2025, en Côte d'Ivoire, par l'ONG Mines Advisory Group et la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation Illicite des Armes Légères et de Petit Calibre (COMNAT-ALPC).

Cette activité, en nous permettant d'explorer les dispositions de la Convention, les obligations et les mécanismes de mise en œuvre, a ouvert la voie à des initiatives structurantes.

Forts de cette expérience, nous encourageons la multiplication de ce type d'initiatives, afin qu'une grande majorité d'États parties puissent renforcer leurs capacités nationales et progresser dans la mise en œuvre de la Convention.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réaffirme son engagement indéfectible à respecter les obligations de la Convention et à œuvrer, aux côtés de tous les États parties et partenaires internationaux, pour un monde plus sûr, débarrassé des armes à sous-munitions.

**Je vous remercie.**